

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 197**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Dénomination du collège public de Châteaurenard

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'Education et des Collèges  
12951**

## **PRESENTATION**

Conformément au code de l'éducation, il appartient au Département d'arrêter la dénomination des collèges publics, après avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement. Ces avis ne lient pas la collectivité départementale.

A ce jour, sur les 135 collèges publics départementaux, 79 portent le nom d'un homme, 15 celui d'une femme. Les 41 autres portent le nom de leur quartier, de leur rue, d'un site patrimonial, ou encore celui d'un personnage de fiction.

Le collège public situé à Châteaurenard est connu sous le nom de "Roquecoquille", qui est son quartier d'implantation. Le conseil d'administration souhaiterait qu'il porte un nom qui lui soit propre et permette d'améliorer l'image de l'établissement.

Depuis deux ans, une large concertation est menée au sein du collège, associant les représentants des personnels, des élèves et des parents d'élèves. Elle a abouti à la proposition de dénommer l'établissement : "collège Simone VEIL." Monsieur le maire de Châteaurenard soutient cette initiative.

Il me semble opportun de donner suite à cette proposition, sous réserve de l'accord de Madame Simone VEIL, qui a été saisie de la demande.

Ainsi, il sera rendu hommage à une femme de conviction et à son action en faveur du droit des femmes, de la santé publique et de la construction de l'Europe. Simone VEIL est une personnalité marquante, susceptible d'être un exemple pour les jeunes générations.

## **CONSEQUENCES FINANCIERES**

Le rapport est sans incidence financière.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous propose de prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL